

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal
Date : Séance ordinaire du 4 février 2026
Heure : 15 h (16 h aux Îles-de-la-Madeleine)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - M ^{me} Yolaine Arseneau | Directrice générale |
| - M. Gino Thorne | Groupe socio-économique et président |
| - M. Luc Chrétien | Groupe socio-économique |
| - M ^{me} Anabel Cormier | Titulaire de DEC préuniversitaire |
| - M ^{me} Marjorie Dallaire | Enseignante, campus de Carleton-sur-Mer |
| - M. Éric Guénette | Enseignant, campus de Gaspé |
| - M. Philippe Kabore | Groupe socio-économique |
| - M ^{me} Nathalie Leblanc | Parent |
| - M. Serge Rochon | Directeur des études |
| - M. Jean-François Sénéchal | Groupe socio-économique |

MEMBRES ABSENTS

- | | |
|---------------------------------|--|
| - M. Jean-Michel Côté | Titulaire de DEC technique et vice-président |
| - M. Stéphane Gosselin | Professionnel |
| - M ^{me} Annick Nadeau | Groupe socio-économique |

ASSISTENT À LA RÉUNION

- M. Charles Flageole Personnel cadre observateur
- M^{me} Amélie Gagné Secrétaire générale

PERSONNE INVITÉE

- M^{me} Isabelle Jalbert Directrice des ressources financières par intérim

POSTES VACANTS

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant des parents (1)
- Représentante ou représentant des entreprises de la région (2)
- Représentante ou représentant des étudiantes et étudiants (2)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'intérêt;
5. Suivi des postes au conseil d'administration;
6. Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2025 :
 - 6.1. Suivi du procès-verbal du 2 décembre 2025;
7. Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2025 :
 - 7.1. Suivi du procès-verbal du 18 décembre 2025;
8. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 27 janvier 2026 :
 - 8.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 27 janvier 2026;
9. Période de questions de la communauté collégiale.

DÉCISION

10. Adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) pour 2026-2027;
11. Représentation du Cégep au conseil d'administration du Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM);
12. Représentation du Cégep au Centre d'archives régional des Îles (CARDI);
13. Adoption des modifications à la Politique sur les remboursements de frais de déplacement et de représentation;
14. Nomination d'un cadre à la commission des études;
15. Renouvellement de l'entente avec Copibec;
16. Programme *Techniques d'administration et de gestion* (TAG) – Version RAC;
17. Nouvelle version locale spécialisée (cheminement post-BTS) – Techniques d'administration et de gestion;
18. Nouvelle version de l'AEC Intervention en travail social;

19. Octroi du contrat pour la construction d'un dojo;
20. Approbation de la nomination au poste de coordonnatrice des ressources financières.

INFORMATION

21. Avis de motion pour des modifications au Règlement n° 4 « Conditions d'admission aux programmes offerts au Cégep de la Gaspésie et des Îles »;
22. Correspondances;
23. Dépôt des rapports de vote électronique;
24. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration;
25. Suivi de la planification stratégique;
26. Information du président;
27. Information de la directrice générale;
28. Information du directeur des études;
29. Suivi des activités à l'international;
30. Questions diverses;
31. Date de la prochaine séance;
32. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 15 h 2 et souhaite la bienvenue aux membres.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Sur une proposition de M^{me} Marjorie Dallaire, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est unanimement résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2026.

Résolution CA-2526-37

Fichier joint : *Projet_Ordre du jour_CA_2026-02-04*

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes à pourvoir :

- Un poste comme représentante ou représentant du personnel de soutien;
- Un poste comme représentante ou représentant des parents;
- Deux postes comme représentante ou représentant des entreprises de la région;
- Deux postes comme représentante ou représentant des étudiantes et étudiants.

Les démarches sont en cours pour pourvoir les postes vacants.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2025

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par M. Éric Guénette, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025.

Résolution CA-2526-38

Fichier joint : *Procès-verbal_CA_2025-12-02*

6.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2025

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal du conseil d'administration du 2 décembre 2025.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M^{me} Anabel Cormier, appuyée par M. Éric Guénette, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025.

Résolution CA-2526-39

Fichier joint : *Procès-verbal_CA_extraordinaire_2025-12-18*

7.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2025.

8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 JANVIER 2026

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme prévu au Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : *Procès-verbal_CE_2026-01-27*

8.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 JANVIER 2026

Sanctions des études

DEC : 29

AEC : 4

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été reçue. La période de questions se terminait le 2 février 2026.

10. ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS GÎM) POUR 2026-2027

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles est membre de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) et cette adhésion permet de déposer plusieurs projets qui peuvent bénéficier grandement à la communauté étudiante. L'organisme exige du Cégep une résolution du conseil d'administration afin de considérer l'adhésion.

Considérant la nécessité de renouveler l'adhésion du Cégep de la Gaspésie et des Îles pour l'année 2026-2027 par voie de résolution;

Considérant l'intérêt du Cégep de maintenir son adhésion à l'organisme afin de représenter les besoins de la population collégiale;

Sur une proposition de M^{me} Nathalie Leblanc, appuyée par M. Jean-François Sénéchal, il est unanimement résolu :

D'approuver l'adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2026-2027.

D'engager la somme de 220,72 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

Résolution CA-2526-40

Fichier joint : *Lettre_cegep_26-27.pdf*

11. REPRÉSENTATION DU CÉGEP AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INTÉGRÉ DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (RICEIM)

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM) est le propriétaire et le gestionnaire des câbles sous-marins de fibre optique qui relie l'archipel au territoire gaspésien. Toutes les communications des Îles vers le continent transitent par les deux câbles de fibre optique du RICEIM, d'où leur importance stratégique, notamment pour le développement du campus des Îles.

Depuis la création du RICEIM en 2004, le Cégep dispose d'un siège au conseil d'administration du RICEIM. Ce siège devient vacant avec le départ de M^{me} Marie-Claude Côté. Il a toujours été occupé par la Direction du campus des Îles.

Considérant la nomination de M. Philippe Simon Laplante comme directeur du campus des Îles à la séance extraordinaire du conseil d'administration le 18 décembre 2025.

Sur une proposition de M^{me} Anabel Cormier, appuyée par M. Philippe Kabore, il est unanimement résolu :

De nommer M. Philippe Simon Laplante comme représentant du Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration du Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM) à compter du 4 février 2026.

Résolution CA-2526-41

12. REPRÉSENTATION DU CÉGEP AU CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DES ÎLES (CARDI)

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le Centre d'archives régional des Îles (CARDI) joue un rôle essentiel dans la collecte, la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et documentaire de l'archipel.

Le Cégep, en tant qu'acteur important du développement régional et de la transmission du savoir, entretient depuis plusieurs années des liens significatifs avec le Centre, notamment par le partage d'espace dans les locaux adjacents à la bibliothèque du campus des Îles-de-la-Madeleine.

Dans cette perspective, la présence d'un représentant du Cégep au sein du conseil d'administration du CARDI constitue une manière structurée de renforcer la collaboration, d'assurer une contribution éducative au développement du Centre et de favoriser une participation active à la gouvernance d'un organisme culturel clé pour la communauté.

Considérant le rôle essentiel du Centre d'archives régional des Îles (CARDI) dans la préservation, la diffusion et la valorisation du patrimoine documentaire et culturel des Îles;

Considérant que le CARDI a manifesté son intérêt pour l'implication d'un membre désigné par le Cégep au sein de son conseil d'administration;

Considérant le départ à la retraite en août dernier de M^{me} Isabelle Vigneau, qui occupait le poste de technicienne en documentation au campus des Îles-de-la-Madeleine;

Considérant la nomination de M^{me} Marie-Michelle Boudreau à titre de technicienne en documentation au campus des Îles-de-la-Madeleine, le 4 août 2025;

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est unanimement résolu :

De nommer M^{me} Marie-Michelle Boudreau comme représentante du Cégep de la Gaspésie et des Îles au conseil d'administration du Centre d'archives régional des Îles-de-la-Madeleine à compter du 4 février 2026.

Résolution CA-2526-42

13. ADOPTION DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SUR LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION

La directrice des ressources informationnelles et directrice des ressources financières par intérim, M^{me} Isabelle Jalbert, présente ce point.

La Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation, adoptée le 8 mars 2023, nécessite une mise à jour.

Considérant que les règles d'application doivent être actualisées afin de mieux refléter les pratiques actuelles;

Considérant que les modes de transport admissibles doivent également être revus et modernisés;

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, il est unanimement résolu :

D'adopter la Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation ainsi révisée.

Résolution CA-2526-43

Fichier joint : *Politique sur les remboursements de frais de déplacement et de représentation*

14. NOMINATION D'UN CADRE À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

En conformité avec le Règlement n° 10 du Cégep de la Gaspésie et des Îles, il convient de nommer un cadre par campus pour faire partie de la commission des études.

M. Philippe Simon Laplante succédera à M^{me} Marie-Claude Côté qui quitte son poste de directrice du campus des Îles-de-la-Madeleine.

Sur une proposition de M^{me} Marjorie Dallaire, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, il est unanimement résolu :

De nommer M. Philippe Simon Laplante pour faire partie de la commission des études à titre de directeur du campus des Îles-de-la-Madeleine, pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2027.

Résolution CA-2526-44

15. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC COPIBEC

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Les cégeps ont négocié une nouvelle entente relative à la production d'œuvres. La nouvelle entente prendra effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2025. Les droits conférés par la licence et les conditions qui s'y rattachent sont les mêmes que l'entente précédente. Les cégeps versent une redevance de 11 \$ par étudiante ou étudiant équivalent à temps complet. La prochaine entente sera valide pour quatre ans. Pour bénéficier de l'entente, nous devons mandater M^{me} Marie Montpetit, présidente-directrice générale de la Fédération des cégeps, afin qu'elle puisse signer au nom de notre établissement. Copibec est l'organisme sans but lucratif qui gère les droits d'auteur en émettant des licences pour la production d'œuvres protégées à des fins pédagogiques, au nom des auteurs et des maisons d'édition.

Considérant que l'entente intervenue avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial, ayant pris effet le 1^{er} juillet 2022, a pris fin le 30 juin 2025;

Considérant que cette entente a ensuite continué de s'appliquer pendant toute la durée des négociations, conformément à sa clause 14.3;

Considérant qu'une entente de principe est récemment intervenue entre les représentants des établissements d'enseignement collégial et les représentants de Copibec à propos d'une nouvelle entente concernant la reproduction d'œuvres dans les établissements d'enseignement collégial, pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029;

Sur une proposition de M. Jean-François Sénéchal, appuyée par M. Philippe Kabore, il est unanimement résolu :

D'adhérer à l'entente concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement de niveau collégial, annexée aux présentes;

D'autoriser la présidente-directrice générale de la Fédération des cégeps, M^{me} Marie Montpetit, à signer pour et au nom du Cégep de la Gaspésie et des Îles cette entente.

Résolution CA-2526-45

16. PROGRAMME *TECHNIQUES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION* (TAG) – VERSION RAC

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Un comité de travail a été formé à l'hiver 2025 par le service de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), afin d'élaborer une version du cahier de programme *Techniques*

d'administration et de gestion (TAG) adaptée à la réalité des candidates et candidats, suivant une démarche de RAC.

Les membres du comité se sont réunis afin d'analyser les compétences au choix du nouveau devis, pour ensuite choisir quatre compétences au choix et s'entendre sur le nombre d'heures par compétence. À la suite des rencontres du comité de travail, une nouvelle version de programme TAG pour la RAC a été élaborée. Le comité de travail croit que les réflexions et les discussions autour du contenu de ce nouveau devis ministériel ont mené à une version de programme plus en correspondance avec le profil des candidates et candidats en RAC.

L'implantation de cette version de programme, adaptée au contexte de la RAC au Cégep de la Gaspésie et des Îles, est prévue pour l'hiver 2026.

Sur une proposition de M^{me} Yolaine Arseneau, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est unanimement résolu :

D'approuver le programme de *Techniques d'administration et de gestion* pour la RAC.

Résolution CA-2526-46

Fichier joint : *Cahier programme TAG_RAC_version révisée*

17. NOUVELLE VERSION LOCALE SPÉCIALISÉE (CHEMINEMENT POST-BTS) – TECHNIQUES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

La nouvelle version locale du programme *Techniques d'administration et de gestion* (TAG) a été offerte pour la première fois à la cohorte de l'automne 2025. Le programme, anciennement *Techniques de comptabilité et gestion*, offrait un cheminement post-BTS d'un an à des diplômés du Brevet de technicien supérieur (BTS) en Comptabilité et gestion. Ce cheminement devait être révisé de façon à être intégré à la nouvelle version locale, élaborée à partir d'un devis ministériel renouvelé.

Un travail de comparaison entre le DEC et le BTS, qui a également été modifié depuis l'élaboration de la première version spécialisée, a été réalisé. Il a ensuite été possible d'établir les équivalences ainsi que les cours à suivre dans le cheminement post-BTS. Le travail a été fait en collaboration avec l'organisation scolaire.

La nouvelle version spécialisée du programme a été adoptée par le comité de programme le 13 janvier 2026.

Sur une proposition de M^{me} Anabel Cormier, appuyée par M^{me} Yolaine Arseneau, il est unanimement résolu :

D'approuver la nouvelle version locale spécialisée (cheminement post-BTS) du programme *Techniques d'administration et de gestion*.

Résolution CA-2526-47

Fichier joint : *Cahier de programme TAG_version spécialisée*

18. NOUVELLE VERSION DE L'AEC INTERVENTION EN TRAVAIL SOCIAL

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

La version précédente de cette AEC (JWW.08) s'appuyait sur le DEC souche 388.A0 Techniques de travail social. En 2022, la ministre de l'Enseignement supérieur a approuvé un nouveau devis pour ce DEC, 388.A1 Techniques de travail social. Pour que les diplômées et diplômés de l'AEC Intervention en travail social qui ont réussi les cours de la formation générale puissent continuer à pouvoir obtenir leur DEC, il fallait élaborer une nouvelle version de l'AEC alignée sur le nouveau devis du DEC.

Cette AEC est un travail de collaboration entre les équipes de la Direction des études, de la Direction de la formation continue et du Département de travail social du Cégep de la Gaspésie et des Îles avec l'équipe de la formation continue du Cégep de Matane. L'AEC présentée aujourd'hui reprend la structure de la version locale du DEC Techniques de travail

social (388-A1) du Cégep de la Gaspésie et des Îles quant aux cours de la formation spécifique et au logigramme.

La nouvelle version présentée a été validée par le Département de travail social et respecte les règles quant aux AEC.

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M. Philippe Kabore, il est unanimement résolu :

D'approuver la nouvelle version de l'AEC Intervention en travail social.

Résolution CA-2526-48

Fichier joint : *AEC_Intervention en travail social*

19. OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN DOJO

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles désire aménager un dojo pour la prestation de cours dans le pavillon des sports Marcel-Bujold à Gaspé.

Un budget initial de 500 000 \$ avait été prévu pour la réalisation de ce projet.

Toutefois, une révision à la hausse s'est avérée nécessaire, puisque l'évaluation initiale des matériaux de recouvrement spécialisés faite par l'architecte pour le dojo avait été effectuée à partir de coûts qui n'avaient pas été actualisés.

Conséquemment, le coût du projet excède l'estimation initiale. Cette variation sera toutefois entièrement absorbée par une révision du budget global d'investissement, incluant la réaffectation de montants non utilisés dans d'autres projets.

Considérant l'article 5.1.3 de la politique d'achat du Cégep de la Gaspésie et des Îles, lequel prévoit le recours à l'appel d'offres public pour les contrats de travaux de construction de plus de 100 000 \$;

Considérant la publication d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 10 décembre 2025 au 22 janvier 2026;

Considérant la réception de deux soumissions conformes;

Considérant que l'entreprise 9248-7933 Québec inc. – Rénovation CM inc. a déposé la soumission conforme au plus bas prix, soit 779 200 \$;

Considérant que l'admissibilité et la conformité administrative de 9248-7933 Québec inc. – Rénovation CM inc. ont été confirmées et que celle-ci ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Considérant que la politique d'achat du Cégep prévoit que tout contrat de 200 000 \$ et plus doit être approuvé par le conseil d'administration;

Sur une proposition de M^{me} Marjorie Dallaire, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, il est unanimement résolu :

Que le conseil d'administration du Cégep de la Gaspésie et des Îles accepte la soumission de l'entreprise 9248-7933 Québec inc. – Rénovation CM inc., au montant de 779 200 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux visés, et que le financement requis soit assumé par la réaffectation de sommes disponibles au sein du budget global d'investissement.

Résolution CA-2526-49

20. APPROBATION DE LA NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La directrice des ressources humaines et des affaires corporatives par intérim, M^{me} Amélie Gagné, présente ce point.

À la suite du processus d'embauche qui s'est tenu pour pourvoir le poste de coordonnatrice des ressources financières, la recommandation du comité de sélection est communiquée aux membres du conseil.

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents;

Sur une proposition de M^{me} Anabel Cormier, appuyée par M. Jean-François Sénéchal, il est unanimement résolu :

De nommer M^{me} Mélissa Bourgeois titulaire du poste de coordonnatrice des ressources financières à compter du 15 mars 2026.

Résolution CA-2526-50

21. AVIS DE MOTION POUR DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT N°4 « CONDITIONS D'ADMISSION AUX PROGRAMMES OFFERTS AU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES »

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

La version du règlement datant de 2021 nécessite des modifications puisque, principalement :

- La nouvelle mention au bulletin pour l'abandon de cours (mention AE) implique des ajustements, particulièrement concernant l'article 6 « Poursuite des études ».

- Avec la nouvelle réalité de certains programmes dont le nombre de places est limité, des modifications aux conditions particulières d'admission, aux critères de sélection et à la gestion des listes d'attente sont à faire.
- D'autres ajustements mineurs pourraient être proposés.

Nous devons ajuster le document du Cégep à la nouvelle réglementation ministérielle et mettre à jour certaines pratiques d'admission dans le cas de programmes contingentés ou à places limitées.

22. CORRESPONDANCES

27 janvier 2026 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur – Accès à l'avortement

Fichier joint : *20260127_MBiron_Pres._Cons_admin_Acces_avortement*

23. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTE ÉLECTRONIQUE

Le rapport de vote électronique est déposé à titre informatif.

Adoption du rapport financier annuel 2024-2025

La directrice générale souhaite apporter une précision quant au vote électronique. Elle informe les membres du conseil d'administration qu'une coquille s'est glissée lors de la transmission du vote électronique. L'un des considérants mentionnait que le rapport des auditeurs était sans réserve par contre cette mention n'aurait pas dû y figurer. Tous les cégeps ont une réserve au rapport de l'auditeur à l'effet que l'auditeur ne peut valider l'estimation que nous avons faite des obligations en matière d'amiante lors d'éventuels démolitions.

Nous avons donc modifié ce considérant afin d'être conforme aux commentaires de l'auditeur et aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Fichier joint : *CA_Rapport vote électronique - Adoption du rapport financier annuel 2024-2025*

24. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport est déposé à titre informatif.

- 2026-01-23 – Comité d'audit et des finances

Fichier joint : *Rapport_comité_daudit_et_des_finances_2026-01-23*

25. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Une rencontre a eu lieu plus tôt cette semaine sur le sondage soumis à tout le personnel pour l'évaluation mi-parcours de la planification stratégique 2023-2028. Chaque responsable d'orientation devait indiquer s'il anticipe une modification aux orientations et aux objectifs actuels. Il en ressort qu'un ou deux objectifs pourraient être réécrits pour améliorer la compréhension de l'intention, mais rien de majeur. Également, il y aura des ajustements à certaines cibles qui seront proposés. Les modifications devraient être déposées au prochain conseil d'administration pour adoption. Une communication suivra auprès de l'ensemble du personnel.

26. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Aucune information n'est transmise par le président.

27. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, transmet les points d'information suivants :

Intégration à la Direction du campus des Îles

La directrice générale informe les membres que l'intégration du nouveau directeur au campus des Îles se passe bien jusqu'à maintenant. La directrice actuelle sera présente au campus jusqu'au 12 février prochain.

M. Laplante se rendra à Gaspé en février pour participer en personne à une rencontre du comité de direction.

Comité de transition – CCTT en pêche

Une rencontre du comité de transition a eu lieu avec les enseignants en aquaculture et des employés de la formation continue. Concernant le modèle d'affaires, le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) devrait nous transmettre le rapport sous peu. Un modèle de structure de gouvernance sera proposé aux membres lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

CERMIM aux Îles

Une rencontre a eu lieu avec les codirecteurs du CERMIM aux Îles, marquant une ouverture favorable à d'éventuelles collaborations.

RFA et organisation du travail

La RFA a été transmise et l'organisation du travail se poursuit afin d'améliorer les processus et les délais de préparation.

Permis de travail postdiplôme (PTPD)

Des lettres ont été envoyées à nos députés provinciaux ainsi qu'au député fédéral concernant la liste des programmes admissibles au permis de travail postdiplôme (PTPD).

Regroupement des cégeps de régions (RCR)

La directrice générale informe les membres que le Regroupement des cégeps de régions (RCR) a déposé un mémoire prébudgétaire au ministère des Finances du Québec.

Fichier joint : *202601-RCR-Mémoire_prebudget_V3.pdf*

28. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, transmet les points d'information suivants :

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

Le directeur des études rappelle les étapes du processus de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).

Le projet de loi n° 7, qui sera signé sous peu, prévoit l'abolition de la CEEC. Nous avons également reçu une lettre indiquant qu'aucun rapport ne sera produit concernant le Cégep de la Gaspésie et des Îles. Toutefois, ils ont précisé qu'une lettre portant sur l'appréciation de leur visite au Cégep nous sera transmise ultérieurement. Vous trouverez la lettre en pièce jointe.

Une motion de félicitations sera transmise aux membres ayant travaillé sur la CEEC (commission des études et M^{me} Geneviève Langlois).

Fichier joint : *SAQC02_GASPESIE_Lettre_Retroaction_2025-11-27*

29. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Les fiches de projets sont déposées à titre informatif.

La directrice générale souhaite attirer l'attention des membres du conseil d'administration sur deux projets :

MOOC sur la préservation des écosystèmes marins et côtiers

Le suivi d'impact 6 fait suite à l'événement de septembre dernier tenu à Gaspé, où nous avons accueilli environ 80 participants provenant de plusieurs pays afin de préparer l'organisation d'un événement prévu en avril 2027 en Afrique. Le Cégep avait été sollicité pour en assurer la coordination. Parallèlement, le Cégep a développé un module de formation à distance, offert gratuitement et accessible à tous.

Parmi les candidats ayant satisfait aux exigences, 100 personnes seront officiellement sélectionnées pour se présenter à Gaspé, en juin prochain, en vue de poursuivre leur formation dans des domaines relatifs aux écosystèmes marins et côtiers.

À ce jour, 2 600 inscriptions provenant de 74 pays ont été recensées, et 470 personnes ont complété le module.

Compétences professionnelles et employabilité des jeunes en environnement (COPEJ)

Le projet (25 M\$) est en cours de déploiement et la sélection de la firme d'architectes responsable de la construction des entreprises-écoles sera effectuée prochainement.

Fichier joint : *Fiches_projets_international_2026-02-04*

30. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été posée.

31. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 22 avril 2026.

32. LEVÉE DE LA SÉANCE

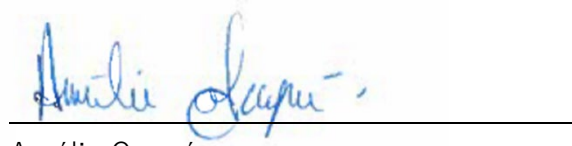
Avant de lever la séance, le président présente aux membres un sondage d'évaluation de la séance. Les membres sont invités à remplir le sondage à la fin de la séance pour évaluer leur participation et l'organisation de celle-ci. Le sondage se trouve sur la page d'accueil de l'Espace-Conseil d'administration. Un courriel est acheminé à tous les membres dès maintenant avec le lien.

Sur une proposition de M^{me} Anabel Cormier, appuyée par M. Philippe Kabore, l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 16 h 51.

SIGNATURES



Gino Thorne
Président du conseil d'administration



Amélie Gagné
Secrétaire générale